



Date de Convocation 24/11/2020	L'an deux mille vingt Le mardi 1 ^{er} décembre à 18 heures 30 Le Conseil municipal
Date d'affichage 24/11/2020	légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents: B.KARPOFF - C.DUBOIS – L.FLEURY, adjoints MJ.BOURILLON - D.CASSAND – T.DAVID – R.FAVIER – C.VARNIER SEGARD - JP.SPENNEL
En exercice 11	
Présents 10	Formant la majorité des membres en exercice
Votants 11	Absents: N.ALMEIDA (Pouvoir à C.DUBOIS)

M. Thierry DAVID a été élu secrétaire.

Mme le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur présence régulière en mairie, notamment aux permanences du samedi matin.

Mme le Maire fait le point sur l'organisation par le CCAS des festivités de fin d'année.

La crise sanitaire n'ayant pas permis d'organiser le repas du 11 novembre, ce dernier est remplacé par la remise de 80 colis aux anciens de plus de 70 ans (un record). Le traditionnel colis de Noël sera distribué à partir du 11 décembre (80 également). Concernant le Noël des enfants, une animation musicale déambulera dans les rues du village le 13 décembre de 14h à 15h entre le Gruchet et la salle des fêtes. De 15h à 17h le père Noël remettra en musique leurs cadeaux aux enfants à la salle des fêtes en présence de grandes mascottes.

Mme Dubois rend compte du dernier conseil d'école : les évaluations montrent une légère baisse de niveau, les CM2 seront réévalués en janvier de manière nationale. Deux nouvelles institutrices sont arrivées à l'école d'Heudicourt. Il est à noter la bonne intégration de Martin à l'école d'Heudicourt. Mme le Maire informe que les travaux d'enfouissement à Sainte Austreberte devraient débuter vers le 15 décembre selon les informations récentes du Siège.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 :

Mme le Maire informe qu'il a été nécessaire d'investir dans du mobilier scolaire pour respecter le protocole sanitaire mis en place contre l'épidémie de COVID 19 par l'achat de tables individuelles avec casiers et de nouvelles chaises.

D'autre part, un panier de basket a été offert aux enfants de l'école pour les remercier de leur participation à l'opération « octobre rose », l'avance ayant été faite par la coopérative scolaire, Mme le Maire propose de rembourser cet achat.

Enfin, Mme le Maire propose de réaliser un bornage de certains accotements et de terrains communaux pour le futur plan d'hydraulique douce, un devis de 21 025,50 € ttc a été réalisé par le géomètre, Maxime Corre. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la décision modificative budgétaire n° 2 suivante:**



Fonctionnement

Dépenses

Article 6232	- 92 €
Article 6574	+ 92 €

Investissement

Article 21571 (op 10122)	-6676 €
Article 2041581 (op 10103)	-16834 €
Article 2135 (op 10115)	-1933 €
Article 2184 (op 10127)	4 417 €
Article 202 (op 10128)	21 026 €

DELEGATION AU CENTRE DE GESTION POUR LA MISE EN CONCURRENCE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE AGRÉÉE POUR LE CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :

Mme le Maire expose l'opportunité de pouvoir bénéficier des services du centre de gestion pour renouveler l'appel d'offres pour le contrat d'assurance groupe qui arrive à échéance le 31 décembre 2021, ce contrat garantit les frais laissés à la charge de la commune dans le cas d'arrêts maladie des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

DESIGNATION D'UN REFERENT FORÊT-BOIS:

Mme le Maire fait part au conseil d'un courrier de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie demandant à la commune de désigner un référent forêt-bois.

Destinataire d'informations régulières tout au long du mandat et bénéficiant de conseils avisés grâce à l'accompagnement de l'URCOFOR Normandie, l'élus désigné, deviendra l'interlocuteur privilégié de la commune sur les sujets relatifs à la forêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne : Renaud FAVIER.

SIEGE : REMPLACEMENT CHAUDIERE ECOLE, SOLLICITATION DU SIEGE

Mme le Maire informe le conseil de l'opportunité de bénéficier d'une étude de faisabilité gratuite réalisée par le SIEGE pour le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à bois pour le bâtiment de l'école et la salle des fêtes. Si l'étude permet à la commune d'être éligible à ces travaux, le SIEGE les subventionnerait à 80 %.



D'autre part, il avait été envisagé la pose de panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes, mais l'orientation de ce dernier ne le permet pas. Une autre solution avait été envisagée sur le toit de l'école mais sa réfection étant trop récente, ce n'est pas possible tant que la garantie décennale n'est pas terminée. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite le SIEGE pour la réalisation de cette étude.**

INTERCOMMUNALITE : MODIFICATION DES STATUTS :

Considérant le souhait de la Communauté de communes du Vexin Normand de changer son siège social communautaire afin symboliquement de le mettre au centre du territoire communautaire et donc sur Etrépagny (3 rue Maison de Vatimesnil 27150 Etrépagny) pour les raisons suivantes ;

- Etre le lieu où sont déjà situées les Directions tournées vers les services à la population et aux familles/usagers/entreprises du territoire ;
- qu'il représente par ailleurs, en termes d'image, un bâtiment à image positive puisqu'ayant fait l'objet d'une réhabilitation patrimoniale de grande qualité ;
- qu'il matérialise enfin, un équilibre territorial avec la ville centre de Gisors ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la modification statutaire, changeant en son article 2 le siège communautaire et le localisant à Etrépagny (3 rue Maison de Vatimesnil, 27150 Etrépagny) ;

INTERCOMMUNALITE : TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUi :

Considérant le souhait de la Communauté de communes du Vexin Normand de ne pas se saisir de compétences communales qui enlèvent notamment aux communes la maîtrise de leur foncier, de leur aménagement de l'espace et donc *in fine* de leur avenir ;

Vu la délibération de principe de la Communauté de communes prise en date du 15 octobre 2020 refusant ce transfert de compétences à l'échelle communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune décide :

- De refuser le transfert de la compétence (Plan Local d'Urbanisme) à l'échelle intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

TELEMEDECINE :

Mme le Maire présente la proposition de l'entreprise MEDADOM pour l'installation d'un pupitre de télémedecine en Mairie. Il serait intéressant de proposer à la population une solution alternative pour bénéficier d'une consultation à distance avec un médecin. Il s'agirait d'un contrat de 3 ans avec un coût mensuel de 190 € ht. Les modalités de gestion restent à définir : recrutement d'une personne pour accueillir les patients sous forme de contrats aidés ou service civique, ou mise en place d'un planning de bénévoles, définition des horaires d'ouverture au service...Ce service pourrait être mis en place dès le début 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en place ce service novateur.

PLU : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (Hydraulique douce et instruction des dossiers)

Mme le Maire fait part au conseil du refus de dossiers de demande de constructibilité pour certains terrains sur la commune. La dernière modification du PLU impose certaines restrictions pour la construction de maisons sur certains terrains. Mme le Maire propose d'engager une conciliation avec les services de l'Etat, notamment la DDTM. Un groupe de travail est créé pour mettre en évidence les problèmes rencontrés.

D'autre part, Mme le Maire propose de réaliser un plan de bornage dans le cadre d'un futur plan d'hydraulique douce. En effet, beaucoup d'accotements ont disparu ou sont en passe de l'être, des



chemins ont disparu et des terrains communaux ne correspondent plus aux délimitations du cadastre. Un devis de 21 025,50 € ttc a été réalisé par le géomètre Maxime Corre. Légalement, la commune peut demander aux propriétaires riverains une participation de 50 % au bornage. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis.**

POINT INFORMATIQUE MAIRIE :

Mme le Maire informe le conseil que suite à la signature d'une convention de mécénat avec la société MODIS, 10 ordinateurs seront installés à l'école et 5 autres à la Mairie. Un ordinateur sera mis à la disposition des habitants en libre-service à l'accueil de la mairie pour leurs démarches administratives. Un espace co-working sera créé à la mairie avec mise à disposition des autres ordinateurs. Arrivée de ces services en janvier 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme Varnier Segard propose dans le cadre d'actions sociales du CCAS de contacter le Lions's club qui pourrait être un partenaire dans l'organisation d'actions. Mme le Maire accepte et l'informe qu'une action est en cours depuis plusieurs mois pour la mise en place d'une boîte à livres.

- M. Fleury informe du problème de communication du syndicat des eaux lorsque des travaux sont programmés sur la commune. Il n'y a aucune information par le syndicat à la commune sur les jours d'intervention et les horaires de coupure d'eau et les habitants se trouvent devant le fait accompli. Mme le Maire précise également que la campagne de changement des compteurs d'eau pose de grandes difficultés puisque les infrastructures sont très anciennes et que les jonctions cassent ce qui nécessite des coupures de plusieurs heures à chaque fois pour réparer.

Des demandes d'investissements en changement de canalisations sont demandées depuis des années par la commune. Une réunion avec le SAEP a lieu le samedi 12 décembre.

La séance est levée à 22H